



DECISION N° 126 /SEPMBPE /DGD/ du 07 SEP. 2017

Portant nomination d'un membre de la Commission de Discipline
de la Direction Générale des Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la loi n°64-291 du 1^{er} aout 1964 portant code des Douanes ;
- Vu le décret n°2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère, chargé du Budget et du Portefeuille de L'Etat ;
- Vu le décret n°2017-12 du 10 janvier 2017 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant attribution des membres du Gouvernement;
- Vu le décret n°2017-265 du 03 mai 2017 portant nomination du colonel DA Pierre Alphonse en qualité de Directeur Général des Douanes;
- Vu le décret n°2017-297 du 12 mai 2017 portant promotion du colonel DA Pierre Alphonse au Grade de Colonel-Major des Douanes ;
- Vu l'Arrêté n°360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu la décision n°74/SEPMBPE/DGD du 28 juin 2017 portant Régime Disciplinaire de la Direction Générale des Douanes, notamment en son article 13 ;

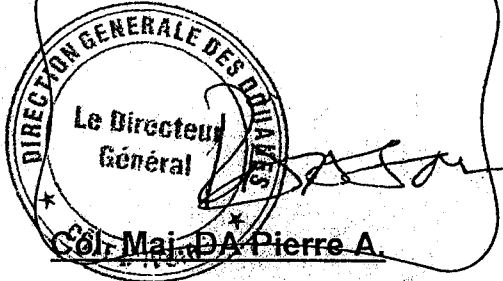
Considérant les nécessités du service ,

D E C I D E

Article 1: Est nommé, membre de la commission de discipline de la Direction Générale des Douanes, Monsieur GNAPI Vincent.

Article 2: Le Président de Commission de discipline est chargé de l'application de la présente décision.

LE DIRECTEUR GENERAL



DIRECTION GENERALE DES DOUANES
Le Directeur
Général
Col. Maj. DA Pierre A.

AMPLIATION :

- SEPMBPE/CAB 1
- Toutes Directions Douanes 1
- Archives pour classement 1